

Initiative pour l'inclusion : sa plus-value pour les personnes en situation de handicap visuel ou de surdicécité

Les personnes en situation de handicap se heurtent chaque jour à de nombreuses barrières qui rendent difficile ou impossible leur participation autonome à la vie sociale. L'initiative pour l'inclusion a pour but de changer cette situation. Elle prévoit qu'un nouvel article de la Constitution fédérale renforce les droits des personnes en situation de handicap. Celles-ci doivent pouvoir participer de manière autonome et égalitaire à la vie sociale. À cet effet, l'initiative vise les priorités d'action suivantes :

- Le législateur est chargé de garantir l'égalité de droit et de fait des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.
- Les personnes en situation de handicap ont droit à toutes les mesures d'adaptation et de soutien nécessaires pour l'égalité, dans le cadre de la proportionnalité.
- Le texte de l'initiative exige explicitement que les personnes en situation de handicap aient droit à une assistance personnelle et technique et puissent choisir elles-mêmes leur forme de logement et l'endroit où elles habitent.

Le soutien à l'initiative pour l'inclusion signifierait ce qui suit pour le quotidien des personnes en situation de handicap visuel ou de surdicécité :

- L'absence de barrières numériques est une condition indispensable pour que les personnes aveugles, malvoyantes ou sourdaveugles puissent organiser leur vie de manière autonome (métier, formation, loisirs, etc.). Cet aspect est trop souvent oublié dans les projets et les services. L'initiative pour l'inclusion oblige le législateur à prendre des mesures appropriées et à créer les bases légales à cet effet. C'est une étape importante pour atteindre une égalité effective des personnes en situation de handicap visuel ou de surdicécité.
- L'accès au travail, aux offres de formation et de formation continue ainsi qu'à la culture est difficile pour les personnes en situation de handicap visuel ou de surdicécité parce que leurs besoins spécifiques sont négligés. L'initiative pour l'inclusion a pour but de créer les conditions-cadres pour un accès sans barrières ou pour un soutien personnel et technique approprié.
- Les personnes en situation de handicap visuel ne peuvent choisir de manière autonome l'endroit où elles habitent que jusqu'à un certain point. Le choix est souvent déterminé par l'accessibilité du logement et de ses environs. L'acceptation de l'initiative pour l'inclusion permet de relever les défis liés à cette situation.
- Les personnes atteintes de surdicécité ont des besoins élevés en assistance personnelle. Actuellement ces besoins ne sont que partiellement couverts. L'initiative veut renforcer l'accès à l'assistance.

En soutenant l'initiative pour l'inclusion, aidez la Suisse à créer un fondement solide pour une société inclusive. Vous trouverez des informations complémentaires et une feuille de signatures sous www.initiative-inclusion.ch. L'UCBA est à votre disposition sous www.ucba.ch/defense-des-interets.